



Opération tranquillité vacances

Organisée tout au long de l'année par la Police Municipale de Bandol, l'opération Tranquillité Vacances a pour but d'assurer une surveillance accrue des habitations durant vos vacances (absence de 5 jours minimum).

Pour cela, il suffit de signaler votre absence en remplissant ce **formulaire**.

Une fois complété, celui-ci est soit à envoyer par courriel (policemunicipale@bandol.fr), soit à déposer au bureau de la Police municipale. Les données insérées dans ce formulaire sont confidentielles. Elles ne sont transmises qu'aux services de sécurité compétents.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également vous adresser à la Police Nationale de Sanary-sur-Mer (17 ou 04 94 88 53 30).

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Operation-Tranquillite-Vacances>

Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, des patrouilles de surveillance seront effectuées devant et aux abords de votre domicile afin de repérer des éléments inhabituels (individus et véhicules suspects, volets et portail ouverts, fenêtres cassées, ...). En cas de cambriolage la responsabilité des services de Police Nationale et Municipale ne saurait être mise en cause.

> Ce que vous pouvez faire vous-même :

Installer des moyens de sécurité efficaces (serrure trois points - porte blindée - volets métalliques avec loquets de sécurité, système d'alarme, vidéosurveillance)

Ne pas cacher ses clés sous le paillasson ! Les endroits connus sont les premiers visités.

Ne pas laisser ses poubelles sur le trottoir avant de partir : la présence de conteneurs en continue trahit votre absence. Bloquer les crémones des fenêtres avec une cale ou une barre de fer.

Ne pas inscrire son adresse sur le trousseau de clés : en cas de perte vous risquez une mauvaise surprise en rentrant chez vous.

Connecter certains appareils (radios, téléviseurs, lumières, ...) à des programmeurs qui en se déclenchant une ou deux fois par jour, donnent une illusion de vie chez vous.

Cadenasser les échelles remises à l'extérieur ! Elles permettent aux voleurs de pénétrer chez vous par l'étage qui est souvent moins protégé.

Ne reculez devant aucune astuce pouvant retarder l'action des cambrioleurs. Plus ils seront gênés et plus vos chances de retrouver un logement intact augmentent.

Penser également à ne pas laisser les objets de valeur en évidence et notamment les bijoux.

Garder des traces des achats. Il est souvent très difficile en cas de vol d'évaluer la juste valeur des objets volés.

Garder les factures.

Prendre des photos ou vidéos des objets de valeur - en cas de vol, cela facilite les démarches avec votre assurance.

Confier un double des clés à une personne de confiance.

> Ce que les autres peuvent faire pour vous :

Afin d'accompagner la surveillance de la Police il est aussi essentiel de demander à vos voisins de vérifier régulièrement les abords et de montrer une présence à votre domicile. Demandez à un voisin ou à un proche de relever votre courrier. L'accumulation de lettres et de prospectus trahit des habitations vides. Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Ces quelques conseils de sécurité pourront vous permettre de passer de bonnes vacances.

Dans la mesure du possible, stationnez votre véhicule dans un lieu éclairé.

Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chèquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise.

N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante.

Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté.

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville.

Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, ... Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES

<http://www.var.gouv.fr/contre-les-cambriolages-l-a4580.html>

LE CAMBRIOLAGE CONSTITUE L'UNE DES INFRACTIONS LES PLUS MAL VÉCUES PAR LES VICTIMES. DES COMPORTEMENTS SIMPLES PEUVENT PRÉVENIR CE TYPE DE DÉLIT. TOUT CE QUI RETARDE OU ENTRAÎNE L'ACTION D'UN CAMBRIOLEUR CONTRIBUE À ÉVITER LE VOL. EN DÉCOURAGEANT LES VOLEURS, VOUS VOUS PROTÉGerez MIEUX CONTRE LEURS MÉFAITS.

Quelques conseils pour la sécurité de votre logement :

Fermez toujours votre porte à clef et équipez-la d'un entrebâilleur et/ou d'un judas.

Faites si possible le choix d'une porte blindée, installez des serrures de sûreté et posez un bloc anti-perçage.

Vous pouvez également faire installer un système d'alarme.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clefs.

Ne laissez pas de clefs à proximité de la porte d'entrée, sous le paillasson ou sous un pot de fleurs.

Ne laissez pas les fenêtres ouvertes en votre absence et protégez-les avec des volets équipés de barres de blocage des battants, de stores ou de barreaux.

Ne conservez pas chez vous des sommes d'argent importantes. Si vous disposez d'un coffre-fort, faites-le sceller.


Demandez l'installation d'un contrôle d'accès à l'entrée de votre immeuble, la mise en place d'éclairages et la sécurisation des parties communes.

Ne faites pas entrer d'inconnu chez vous. Exigez toujours une carte professionnelle même quand la personne est en uniforme. Devenez « voisin vigilant » en signalant au chef de poste local de la Police municipale toute personne ayant un comportement suspect (rôle régulièrement dans le quartier, demande des renseignements sur les habitants, visite les parties communes, ...), la présence de squats ou installations sauvages à proximité de votre domicile, la répétition de cambriolages dans un même immeuble ou lotissement.



- > [CONTACT](#)
- > [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- > [ACCUEIL](#)
- > [MENTIONS LÉGALES](#)
- > [ACCESSIBILITÉ](#)
- > [PLAN DU SITE](#)
- > [GESTION DES COOKIES](#)

MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

 **04 94 29 12 30**

Météo

Aujourd'hui



 °C
 °C

Km/h
%
Km

Demain



 °C
 °C